GROUPE PARTOUCHE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 192.540.680 €uros
Siège social : 141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS
RCS PARIS 588 801 464

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 MARS 2023

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce, nous vous soumettons un rapport afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 octobre 2022, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I.- PRINCIPALES EVOLUTIONS DE PERIMETRE ET D'ACTIVITE

FAITS MARQUANTS

L'examen de la situation financière et du résultat de l'exercice est fortement impacté par les faits marquants suivants (se reporter à la note 1 de l'annexe aux États financiers consolidés pour de plus amples détails) :

CRISE SANITAIRE COVID 19

L'ensemble des casinos français, ainsi que la plupart des casinos étrangers, étaient fermés durant tout le 1er semestre 2021, jusqu'à la mi-mai, portant la période totale de fermeture sur l'exercice précédent à 6,5 mois environ. Malgré l'ouverture de tous les établissements sur l'exercice 2022, l'activité jusqu'à la mi-mars est restée impactée par la crise sanitaire Covid-19 en raison de nombreuses restrictions qui ont été maintenues (cf. note 1 de l'annexe aux comptes consolidés annuels). Néanmoins, depuis la levée des dernières restrictions sanitaires le 14 mars 2022, le Groupe s'est de nouveau inscrit dans une bonne dynamique de développement de l'activité.

REMBOURSEMENT ANTICIPE DU DEUXIEME PRET GARANTI PAR L'ETAT

Alors que Groupe Partouche avait décidé d'amortir sur la durée maximum de 6 ans le premier Prêt Garanti par l'État (PGE) de 19,5 M€ octroyé en juin 2020, l'appréciation de sa situation de trésorerie lui a permis de rembourser l'intégralité de son deuxième PGE, souscrit en avril 2021 à hauteur de 59,5 M€, à son échéance anniversaire du 15 avril 2022.

CESSION CRANS MONTANA

Le 31 janvier 2022, Groupe Partouche a finalisé la cession portant sur l'intégralité des 57% de parts qu'il détenait dans la société Casino de Crans-Montana (Suisse).

FIN DE LA CONCESSION DU RESTAURANT LE LAURENT

La Ville de Paris a attribué la concession du restaurant Le Laurent à un autre opérateur, l'offre remise par Groupe Partouche, qui ambitionnait d'intégrer son Club de jeux au sein de l'établissement, ayant été considérée comme irrégulière, ce que le Groupe Partouche a contesté. Ainsi la concession a pris fin à

compter du 7 mars 2022. Cette entité reste consolidée dans les comptes de Groupe Partouche au 31 octobre 2022.

OUVERTURE DU CASINO DE MIDDELKERKE EN BELGIQUE

La concession ayant pris effet le 1er juillet 2022 et après quelques travaux, le casino de Middelkerke a ouvert ses portes au public le 8 juillet 2022.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Pour mémoire, au cours de l'exercice 2021, le périmètre de consolidation du Groupe avait été modifié suite à l'arrêt de l'exploitation des jeux et paris sportifs en ligne en Belgique, et de la gestion du casino d'Ostende depuis fin juillet 2021 (cf. URD 2021).

Les évolutions du périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2022 sont les suivantes :

- Création de la société Partouche Verse dont les activités s'articuleront autour du secteur « actifs numériques » ;
- Groupe Partouche SA a acquis 47 % de titres complémentaires de la SCI Luna Juan, portant sa participation totale à 49,9% et permettant la première consolidation par intégration globale de la SCI Luna Juan ;
- En Belgique, création de la société Casino Middelkerke, détenue à 100% par Belcasinos ;
- En Suisse, cession en début d'exercice de la participation de Groupe Partouche dans le casino de Crans-Montana ;
- En Suisse, création de la société Grand Casino de Lausanne dans le cadre de la procédure de concours pour l'attribution d'une concession sur la nouvelle zone dite « Lausanne ».

II.-SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2022 (cf. chap.5-1 et 5-2 de l'URD 2022)

Sur l'exercice clos le 31 octobre 2022, le chiffre d'affaires consolidé publié du Groupe Partouche atteint 388,8 M€ contre 255,7 M€ en 2021, en hausse de +52,0 %.

EN M€	2022	2021	VARIATION
Premier trimestre	98,1	23,5	+317,0 %
Deuxième trimestre	89,1	23,6	+276,8 %
Troisième trimestre	100,9	114,2	-11,6 %
Quatrième trimestre	100,7	94,3	+6,7 %
Chiffre d'affaires total consolidé	388,8	255,7	+52,0 %

1.- Synthèse de l'activité 2022

La construction du chiffre d'affaires est détaillée dans le tableau suivant :

En M€		2022	2021	Variation	Evolution
	France	114,9	44,4	70,5	158,9 %
	Étranger (*)	21,7	81,1	(59,4)	(73,2) %
PBJ DE CONTREPARTIE ET DE CERCLE		**136,7**	**125,5**	**11,1**	**8,9 %**
% DU PBJ REEL		21,5 %	35,8 %		
	France	460,0	201,8	258,2	128,0 %
	Étranger	40,0	22,9	17,2	75,0 %
PRODUIT BRUT MAS		**500,0**	**224,6**	**275,4**	**122,6 %**
% DU PBJ REEL		78,5 %	64,2 %		
	France	574,9	246,2	328,7	133,5 %
	Étranger	61,8	104,0	(42,2)	(40,6) %
PRODUIT BRUT DES JEUX (TOTAL)		**636,7**	**350,2**	**286,5**	**81,8 %**
	France	305,7	114,9	190,8	166,0 %
	Étranger	25,4	19,3	6,1	31,5 %
PRELEVEMENTS GROUPE		**331,1**	**134,2**	**196,9**	**146,7 %**
	France	53,2 %	46,7 %		
	Étranger	41,1 %	18,6 %		
TAUX DE PRELEVEMENT		**52,0 %**	**38,3** %		
	France	269,1	131,2	137,9	105,1 %
	Étranger (**)	36,4	84,7	(48,3)	(57,0) %
PRODUIT NET JEUX		**305,5**	**215,9**	**89,6**	**41,5 %**
	France	83,7	39,8	43,9	110,2 %
	Étranger	2,4	1,3	1,1	79,4 %
CA HORS PNJ (*)**		**86,1**	**41,1**	**44,9**	**109,2 %**
	France	(2,8)	(1,4)	(1,5)	107,3 %
	Étranger				
PROGRAMME DE FIDÉLISATION		**(2,8)**	**(1,4)**	**(1,5)**	**107,3%**
	France	350,0	169,7	180,3	106,3 %
	Étranger	38,8	86,0	(47,2)	(54,9) %
Chiffre d'affaires		**388,8**	255,7	**133,1**	52,0 %

(*) Sont inclus dans les PBJ de contrepartie et de cercle étrangers : d'une part, les PBJ de contrepartie et de cercle étrangers des filiales belges de jeux online d'Ostende et de paris sportifs de CKO Betting, nuls en 2022 et qui s'élèvent respectivement à 36,6 M€ et 34,6 M€ en 2021, et d'autre part, le PBJ de contrepartie et de cercle étranger de la filiale suisse de jeux online de Meyrin qui atteint 12,4 M€ (contre 4,9 M€ en 2021).

(**) Sont inclus dans les PNJ de contrepartie et de cercle étrangers : d'une part, les PNJ de contrepartie et de cercle étrangers des filiales belges de jeux online d'Ostende et de paris sportifs de CKO Betting, nuls en 2022 et qui s'élèvent respectivement à 32,6 M€ et 30,8 M€ en 2021 et d'autre part, le PNJ étranger de la filiale suisse de jeux online de Meyrin qui atteint 9,0 M€ (contre 3,8 M€ en 2021).
(***) Hors impact du programme de fidélisation.

• PRODUIT BRUT DES JEUX (PBJ) DU GROUPE

La hausse de +81,8 % du Produit Brut des Jeux par rapport à l'exercice 2021 est la conséquence directe de la fermeture des établissements du Groupe en France et à l'étranger sur les 6,5 premiers mois de l'exercice 2021. Et ce, en dépit de la sortie du périmètre consolidé du casino d'Ostende (et corrélativement de ses activités de jeux online et de paris sportifs rattachés, très dynamiques) fin juillet 2021 et de la cession des parts du casino de Crans-Montana en date du 31 janvier 2022.

Ainsi, le PBJ s'est inscrit en hausse sur l'exercice pour atteindre 636,7 M€, contre 350,2 M€ en 2021. Il a profité de la croissance du PBJ des machines à sous (+122,6 %) et du PBJ des jeux traditionnels (+8,9 %), ce dernier progressant notamment de +158,9 % en France. La part relative du PBJ des machines à sous dans le PBJ total revient à un niveau plus normatif à 78,5 %, contre 64,2 % en 2021 qui était marqué par le fort dynamisme des jeux online et des paris sportifs belges.

• ACTIVITÉ DES JEUX EN FRANCE

En raison de l'ouverture des casinos français sur l'ensemble de l'exercice, alors qu'ils étaient fermés sur un peu plus de 6 mois et demi en 2021, et malgré les fortes contraintes sanitaires qui se sont appliquées jusqu'au 13 mars 2022 inclus, le PBJ réalisé en France s'élève à 574,9 M€ contre 246,2 M€ sur l'exercice précédent, en progression de 133,5 % (+328,7 M€).

Le PBJ de toutes les formes de jeux progresse, tant celui des machines à sous de +128,0 % (à 460,0 M€) que celui des jeux traditionnels de 158,9 % (à 114,9 M€) impacté par la hausse du PBJ des jeux traditionnels sous leur forme non électronique (+205,3 % à 49,1 M€) ainsi que sous leur forme électronique (+132,5 % à 65,8 M€). Néanmoins, le poids prépondérant de ces derniers marque une pause dans sa progression et représente 57,2 % des jeux traditionnels, contre 63,7 % sur l'exercice précédent.

Cette dynamique est alimentée par une hausse de la fréquentation de 122,6 % sur l'exercice qui s'explique par la fermeture des établissements au cours du 1er semestre 2021. Par ailleurs, le panier moyen progresse de 5,3 %, passant de 81,63 € à 85,96 €.

Le parc des machines à sous exploitées au sein des casinos français est en légère augmentation (+1,0 %) et s'élève, à la clôture de l'exercice, à 4 861 unités contre 4 815 unités en 2021, tandis que celui des roulettes anglaises électroniques progresse plus fortement (+5,3 %) et s'étend à 1 271 terminaux contre 1 207 terminaux en 2021.

• ACTIVITÉ DES JEUX À L'ÉTRANGER

Le PBJ réalisé à l'étranger s'inscrit en baisse de -40,6 % (-42,2 M€). Il se décompose ainsi :

en M€E	2022	2021	VARIATION	
PBJ casinos physiques	49,4	27,9	21,5	76,9 %
PBJ online et paris sportifs - Belgique	-	71,2	(71,2)	(100,0) %
PBJ online - Suisse	12,4	4,9	7,5	152,6 %
PBJ étranger	61,8	**104,0**	(42,2)	**(40,6) %**

Le PBJ réalisé à l'étranger s'analyse par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- en Belgique : arrêt de l'activité du casino physique d'Ostende et de ses jeux online et paris sportifs rattachés, fin juillet 2021 (PBJ 2021 total : 72,6 M€) et nouvelle concession du casino de Middelkerke depuis début juillet 2022 (PBJ généré sur l'exercice de 1,0 M€) ;

- en Suisse : cession des parts du casino de Crans-Montana le 31 janvier 2022, et à l'inverse, forte progression des jeux online de Meyrin (+152,6 %) d'une part, et effet de change favorable sur la période d'autre part (+3,9 M€ sur l'ensemble du PBJ suisse).

• PRODUIT NET DES JEUX (PNJ)

Les prélèvements de l'État et des Communes sur le PBJ enregistrent une hausse de 146,7 % à 331,1 M€ (France et étranger), le taux moyen de prélèvement enregistrant une augmentation à 52,0 % (contre 38,3 % en 2021), en raison, d'une part, de la progressivité des barèmes de prélèvements (taxation sur 12 mois d'activité en 2022, contre 5,5 mois en 2021), et d'autre part, de la structure du PBJ en N-1 (le taux de prélèvement prépondérant en 2021 était le taux de prélèvement s'appliquant aux jeux online et paris sportifs, plus faible que ceux applicables aux PBJ des casinos en dur).

Le produit net des jeux pour l'ensemble du Groupe s'inscrit à 305,5 M€, en hausse de 41,5 % par rapport à 2021 (alors que le seul PNJ à l'étranger affiche un recul de -57,0 %, dans la suite logique du PBJ).

• CHIFFRE D'AFFAIRES HORS PRODUIT NET DES JEUX (HORS IMPACT DU PROGRAMME DE FIDELISATION)

Le chiffre d'affaires hors produit net des jeux progresse de 109,2 % (+44,9 M€), avec la ventilation suivante :

en M€	2022	2021	variation	%
Casinos	48,7	23,1	25,6	110,8 %
Hôtels	24,9	6,2	18,7	301,7 %
Autres	12,5	11,9	0,6	5,4 %
CA hors PNJ	86,1	**41,1**	44,9	**109,2 %**

Les activités annexes des casinos, soit essentiellement la restauration, progressent significativement de 25,6 M€ du fait de la réouverture des casinos.

La hausse d'activité du secteur hôtelier de 301,7 % s'explique principalement par une restructuration de certains pôles, se traduisant par un transfert dans ce secteur, des activités hôtelières de Forges, Saint Amand (précédemment incluses dans le secteur « Casinos ») et Divonne (précédemment incluse dans le secteur « Autres »), mais également par les bonnes performances l'hôtel Aquabella à Aix-en-Provence (+82,5 %) et l'hôtel Cosmos à Contrexéville (+56,4 %).

Enfin, la progression du secteur « Autres » trouve son origine dans la bonne dynamique des Thermes à Aix-en-Provence (+72,4 %) en lien avec celle de l'hôtel Aquabella, de la Plage 3.14 à Cannes (+57,8 %) et d'Appolonia (+36,0 %).

• CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total de l'exercice est impacté à hauteur de -2,8 M€ par le programme national de fidélisation de la clientèle, comptabilisé conformément à l'interprétation IFRIC 13 (impact -1,4 M€ en N-1).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le chiffre d'affaires consolidé total du Groupe s'inscrit en forte hausse de 52,0 % (+133,1 M€) pour atteindre 388,8 M€

2- Résultats consolidés

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT/PERFORMANCE SECTORIELLE

Le résultat opérationnel courant (ROC) du Groupe s'établit à 23,1 M€ enregistrant une forte hausse de 69,5 M€, grâce à la réouverture de l'ensemble des établissements, et principalement sous influence du

secteur casinotier (cf. Présentation sectorielle des activités en note 4.1 du chapitre 6.2 « Annexe aux comptes consolidés annuels »).

Le ROC du secteur casinotier redevient positif et atteint 29,8 M€, en hausse de 68,3 M€, porté par la réouverture des casinos du Groupe. L'activité de ce secteur s'inscrit en hausse avec une variation du chiffre d'affaires de 144,5 M€ (+69,6 %). S'agissant de l'ensemble des charges opérationnelles, elles progressent de 76,2 M€ et comprennent notamment une augmentation des charges de personnel (+54,5 M€, soit +64,3 %) en raison de la fin de l'activité partielle de l'essentiel des collaborateurs du Groupe qui avait prévalu au cours des fermetures d'exploitation de l'exercice 2021. À l'inverse, les amortissements et dépréciations sur immobilisations reculent de 5,4 M€, traduisant le ralentissement du programme de rénovation du parc de casinos au cours des précédents exercices, en raison de la crise sanitaire.

Le ROC du secteur hôtelier, qui redevient positif, bénéficie d'une part, de la reprise d'activité liée à la fin des restrictions instaurées pour faire face à la crise sanitaire du Covid et d'autre part, d'un effet de base favorable lié à la restructuration de certains pôles comme vu ci-dessus, et progresse ainsi de +2,5 M€, atteignant ainsi 0,3 M€.

Enfin, le ROC déficitaire du secteur « Autres » se détériore ; il s'établit à -6,9 M€ sur l'exercice, contre -5,6 M€ pour l'exercice précédent. On notera notamment les impacts des sorties de périmètre suivantes : paris sportifs en Belgique, et en sens inverse, le restaurant Le Laurent.

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT/ ANALYSE PAR COMPOSANTE DE CHARGES

Pour l'analyse de l'évolution l'ensemble des charges opérationnelles (+63,6 M€), il y a lieu de prendre en compte les évènements suivants :

- la sortie de crise et la reprise des activités du Groupe ;
- le démarrage du casino de Middelkerke et la montée en puissance des jeux online en Suisse, induisant des charges opérationnelles additionnelles de respectivement 3,0 M€ et 4,8 M€ ;
- et en sens inverse, l'arrêt des activités du casino d'Ostende avec ses jeux online et les paris sportifs rattachés, la fin de la concession du restaurant Le Laurent et la sortie de périmètre du casino de Crans-Montana, induisant une réduction des charges opérationnelles de respectivement 61,3 M€, 1,9 M€ et 3,6 M€.

Les achats et charges externes reculent de 9,1 M€ (-6,9 %), principalement impactés par :

• l'évolution à la baisse des charges de sous-traitance (-48,7 M€), principalement liée, comme expliqué ci-dessus, à l'absence des charges attachées aux licences online en Belgique en 2022 (soit -53,8 M€ de charges en moins qu'en 2021), corrélativement à l'arrêt d'activité en juillet 2021 (casino online et paris sportifs) ; en sens inverse, on constate dans les autres établissements un accroissement des coûts de sous-traitance (gardiennage, nettoyage) compte tenu de la réouverture des établissements (+3,9 M€) ;

• les achats de matières, les frais de publicité / marketing et les coûts d'entretien / maintenance en hausse de respectivement 17,2 M€ (+82,9 %), 11,8 M€ (+128,4 %) et 2,5 M€ (+33,3 %) en lien direct avec la réouverture des établissements et la hausse du chiffre d'affaires des activités annexes ;

• la progression des honoraires, des frais de publicité et des charges de sous-traitance relatifs au déploiement des jeux online en Suisse (+0,7 M€, +2,5 M€ et +0,4 M€ respectivement).

Les impôts et taxes sont en augmentation, passant de 10,9 M€ en 2021 à 17,3 M€ en 2022, soit +58,7 %, en lien avec la reprise d'activité.

Les charges de personnel s'élèvent à 168,0 M€, en hausse de 63,8 M€ (+61,2 %), soit un niveau plus normatif après deux années de mesures d'aide aux entreprises mises en place par le gouvernement face à la crise sanitaire, notamment le recours au régime d'activité partielle dont le Groupe a bénéficié. Par ailleurs, la participation versée aux salariés progresse de 4,1 M€.

L'évolution des amortissements et dépréciations sur immobilisations, en baisse de -8,3 % à 51,5 M€, reflète les effets de périmètre et le ralentissement de la politique d'investissements, habituellement soutenue de ces dernières années, mais entravée par la crise sanitaire.

Les autres produits et charges opérationnels courants représentent une charge nette de 6,9 M€, contre un produit net de 0,2 M€ sur l'exercice précédent, les aides complémentaires « fermeture » d'un montant de 4,9 M€, obtenues du gouvernement sur l'exercice afin de lutter contre les conséquences de la crise sanitaire, étant plus réduites que les « aides aux coûts fixes » obtenues en 2021 à hauteur de 10,0 M€. Par ailleurs, les charges rattachées aux cahiers des charges des casinos sont en hausse (+4,1 M€ de charges), corrélativement au PBJ. En sens inverse, on notera une évolution favorable des variations de provisions.

EBITDA

L'EBITDA, résultat opérationnel courant retraité notamment des amortissements et des provisions (dotations et reprises), s'établit à 75,6 M€, contre 13,0 M€ en 2021. Quant à lui, le taux de conversion EBITDA/CA progresse significativement et passe de 5,1% en 2021 à 19,4% sur l'exercice.

RESULTAT OPERATIONNEL NON COURANT

Le résultat opérationnel non courant est un produit de +17,6 M€ contre +0,9 M€ en 2021. Il prend en compte les évolutions suivantes :

- un résultat sur cession de participations consolidées de 14,1 M€ suite à la cession portant sur l'intégralité des 57% de parts du Casino de Crans-Montana détenues par Groupe Partouche ;
- aucune dépréciation des écarts d'acquisition n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2022, contre un montant de 18,5 M€ en 2021, reflet de l'évolution de la crise sanitaire ;
- en sens inverse, une baisse significative des autres produits et charges opérationnels non courants (+3,5 M€ contre +19,4 M€ sur l'exercice précédent) liée d'une part, au dénouement des litiges avec l'ONSS (litiges avec la sécurité sociale belge au titre de majorations de cotisations sociales imposées à tort aux casinos au cours d'exercices antérieurs) générant un profit non récurrent de 3,4 M€ en 2022 contre 11,8 M€ en N-1, et d'autre part, à l'indemnisation de 9,5 M€ obtenue en N-1 de notre ex partenaire online en Belgique au titre de l'arrêt d'activité.

RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT NET

Compte tenu de ces éléments, le résultat opérationnel de l'exercice est un bénéfice de 40,7 M€ contre une perte de -45,5 M€ en 2021.

Le résultat financier représente une charge nette de 2,3 M€ contre 3,8 M€ en 2021. Du fait de la réouverture des casinos de part et d'autre de la frontière franco-suisse et de la hausse du franc suisse sur l'exercice 2022, les gains de change enregistrent une hausse de 1,5 M€ par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, le coût de l'endettement financier est stable malgré la forte baisse de l'endettement brut du Groupe puisque le taux d'intérêt moyen annuel évolue à la hausse compte tenu de la conjoncture macro-économique.

Le résultat avant impôt redevient un bénéfice, à 38,4 M€, après une perte de -49,3 M€ en 2021.

La charge d'impôt (CVAE incluse) du Groupe est une charge de 1,2 M€ contre 6,6 M€ en 2021. Elle comprend un impôt de CVAE de 1,7 M€ contre 1,0 M€ en 2021 (corrélativement à la reprise d'activité du groupe), et un impôt sur les bénéfices (impôts différés inclus) qui est un produit de 0,5 M€ contre une charge de 5,5 M€ en 2021. Les produits non courants enregistrés en Belgique à l'issue des litiges évoqués ci-avant, s'étaient vus imposer à hauteur de 5,4 M€ sur l'exercice précédent. Par ailleurs, l'impôt sur les bénéfices profite également de l'activation de déficits reportables (2,1 M€ notamment au titre du groupe d'intégration fiscale de Groupe Partouche).

Ainsi, le résultat après impôt s'établit à 37,3 M€ contre -55,8 M€ en 2021.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est stable et non significative (-0,1 M€).

En conséquence, le résultat net est un bénéfice de 37,1 M€, contre une perte de 55,9 M€ en 2021. Dans ce résultat net, la part du Groupe représente 34,2 M€ contre -51,9 M€ pour l'exercice précédent.

3.- Structure financière :

BILAN

L'actif du bilan consolidé enregistre les variations remarquables suivantes :

• Une hausse des actifs non courants de +54,7 M€ en raison principalement de la hausse du poste « immobilisations corporelles » à hauteur de 56,6 M€ résultant notamment de nouveaux contrats de locations immobilières liés à des renouvellements de DSP, traités selon la norme IFRS 16, comme ceux des casinos de Middelkerke (46,7 M€), Vichy (6,6 M€), Cabourg (5,5 M€) ;

• Une baisse des actifs courants de 38,3 M€ essentiellement due à :

 • la baisse du poste « clients et autres débiteurs » en raison d'une part, de l'apurement des créances résiduelles relatives au online et paris sportifs belges et à l'arrêt de ces activités en juillet 2021 (diminution des dettes Fournisseurs et autres créditeurs en contrepartie) et d'autre part, de la présence au 31 octobre 2021 d'une créance de 5,5 M€ liée à l'indemnité à recevoir de la Mairie de Saint-Amand-les-Eaux suite à la restitution du bien immobilier du casino à la commune dans le cadre du renouvellement de la DSP (créance encaissée en 2022) ;

 • une consommation de trésorerie active de -11,9 M€ corrélée au remboursement du deuxième Prêt Garanti par l'État d'un montant de 59,5 M€, atténué par l'encaissement du produit de cession des parts de Crans-Montana par Groupe Partouche et le bon dynamisme de l'activité à compter de la levée de l'ensemble des restrictions sanitaires.

Au passif, les capitaux propres du Groupe, intérêts minoritaires inclus, progressent de 38,6 M€ et s'élèvent à 354,0 M€ après résultat bénéficiaire de l'exercice de 34,2 M€ (part du Groupe).

La dette financière diminue de 9,7 M€ (part courante et non-courante) sous l'effet conjugué des principaux éléments suivants :

• le remboursement du deuxième Prêt Garanti par l'État à hauteur de -59,5 M€, ainsi que le remboursement d'autres emprunts bancaires pour -13,6 M€ ;

• le règlement des quatre échéances trimestrielles du crédit syndiqué à hauteur de -10,8 M€ ;

• la mise en place de nouveaux crédits pour 21,6 M€ ;

• l'impact net du traitement des contrats de location selon la norme IFRS 16 pour 51,9 M€ (notamment en augmentation, les souscriptions de nouveaux contrats immobiliers retrouvés en augmentation des actifs non courants, et en diminution le paiement des échéances de l'exercice).

La structure financière du groupe peut être appréciée à l'aide du tableau suivant (construit en conformité avec les termes du contrat du crédit syndiqué, selon l'ancienne norme IAS 17, c'est-à-dire avant application de la norme IFRS 16)

en M€ au 31 octobre	2022	2021
Capitaux propres	354,0	315,4
Endettement brut (*)	176,4	239,1
Trésorerie nette des prélèvements	130,1	152,1
Endettement net	46,3	87,0
Ratio Endettement net / Capitaux propres (« gearing »)	0,1x	0,3x
Ratio Endettement net / Ebitda consolidé (« effet de levier »)	0,7x (**)	**N/A (***)**

() La notion d'endettement brut comprend les emprunts obligataires, les emprunts bancaires et crédit-baux retraités selon l'ancienne norme IAS 17, les intérêts courus, les emprunts et dettes financières divers, les concours bancaires et les instruments financiers.*

*(**) L'EBITDA consolidé utilisé pour le calcul de l'« effet de levier » est calculé sur une période de 12 mois glissants, selon l'ancienne norme IAS 17 (c'est-à-dire avant application de la norme IFRS 16), à savoir 63,9 M€ au 31/10/2022.*

*(***) Les partenaires obligataires et bancaires ont renoncé au calcul du « ratio de levier » prévus à la date d'arrêté du 31 octobre 2021 en raison d'un EBITDA négatif sur la période.*

Par ailleurs :

• le poste « Dettes fournisseurs et autres créditeurs » recule de 21,2 M€ en liaison avec l'apurement des dettes résiduelles relatives au online et paris sportifs belges et à l'arrêt de ces activités (cf. ci-dessus).

• le poste « dettes d'impôt courant » augmente de 5,5 M€, en raison de la hausse des prélèvements de jeux suite à la reprise d'activité.

4.- Évènements récents et perspectives

ÉVÈNEMENTS RÉCENTS

A Contrexéville, deux bâtiments désaffectés détenus par la SCI Foncière de Contrexéville ont fait l'objet d'une promesse de vente le 2 décembre 2022 pour un montant de 700 K€. La réitération devrait intervenir courant février 2023.

TRAVAUX DE RENOVATION EN COURS

CASINO DE HYERES

Dans le cadre du renouvellement de sa DSP, Hyères a procédé à la rénovation de la salle de jeux qui a été doublée et s'étend dorénavant sur tout le rez-de-chaussée, de l'auditorium et de son hôtel pour un montant global d'environ 7,1 M€. Les travaux de l'établissement ont été inaugurés en avril 2022, à l'exception de l'hôtel pour lequel ils se sont achevés en novembre 2022.

CASINO D'ANNEMASSE

Des travaux d'ampleur ont été engagés postérieurement à la clôture au casino d'Annemasse et vont permettre d'ouvrir l'aile gauche, de construire une extension sur l'avant, de créer deux salles extérieures (fumeurs), de construire une véranda pour une salle de restaurant et de créer un grand hall ouvert dès l'entrée.

CASINO DU LYON VERT

L'établissement du casino Le Lyon Vert, à La Tour-de-Salvagny, entreprend une grande restructuration des espaces existants et la création d'une importante extension sur deux niveaux (rez-de-chaussée et 1er étage). Le projet développe de nouveaux espaces de jeux trop exigus aujourd'hui et répondant aux fonctionnements actuels des casinos modernes, assure une mise à jour complète des locaux du personnel, met aux normes les dégagements et issues de secours, rend le bâtiment accessible à tous et augmente l'offre hors-jeux (salles évènementielles). Les abords sont revalorisés avec la création de deux parkings pour le public et un troisième pour le personnel.

CASINO DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Le Pasino de Saint-Amand-les-Eaux s'engage dans des travaux d'envergure en redéployant le casino sur les bases du complexe existant pour en faire un établissement parmi les plus vastes de France. Ce programme d'importance revisitera chaque espace, de ses abords jusque dans ses volumes d'exploitation. Notamment avec un nouvel espace de jeu de plus de 3 000 m² qui permettra d'augmenter considérablement l'offre proposée aux joueurs. Au-delà d'un bar central grandiose et d'une nouvelle offre restauration de type brasserie en front cooking dans l'espace jeu, la restauration tout public proposera un concept de restauration novateur de food-court et sera située au premier étage (entièrement créé à cet effet), accessible depuis le hall d'entrée par des escaliers mécaniques et des ascenseurs. La salle de spectacle sera complétement repensée et rénovée afin de s'intégrer parfaitement dans le nouvel établissement. Hors concession et à proximité immédiate du casino, l'hôtel ouvrant sur le nouveau parvis verra sa capacité augmenter de plus de 100 chambres et proposera un grand espace cardio-fitness associé à un SPA et une piscine. De plus, la création d'une salle d'expériences digitales immersive permettra l'organisation de multiples événements pérennes ou éphémères et expositions.

Fort des résultats obtenus depuis la levée des contraintes sanitaires grâce à la pertinence de sa stratégie d'offre de produits innovante, Groupe Partouche est confiant quant à ses perspectives. Le Groupe poursuit le programme d'investissements visant à renforcer l'activité de ses établissements tout en maintenant une

situation financière saine et solide.

5. Description des principaux risques et incertitudes et indications sur l'utilisation des instruments financiers

La description des principaux risques et incertitudes sont décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2022.

Concernant les indications à fournir sur l'utilisation des instruments financiers, voir chapitre 2.3.2 « Le risque de taux d'intérêts » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2022.

6. Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe Partouche n'a pas d'activité en matière de recherche et développement dans ses activités casinos et hôtels. Néanmoins, sa filiale Appolonia concentre ses moyens pour développer les systèmes d'informations dédiés aux casinos dans un souci constant de l'amélioration de la relation client et d'optimisation des coûts.

7. Participation des salariés au capital

Le personnel ne détient aucune action dans le capital de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, selon la définition de l'Article L.225-102 du code de commerce au dernier jour de l'exercice soit au 31 Octobre 2022.

8. Répartition du capital social

Cf. Chapitre 7.3.2.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2022.

9. Sanctions anticoncurrentielles

Il n'existe aucune sanction anticoncurrentielle dans le domaine d'activité de la société.

10. Déclaration de performance extra-financière et RSE

En vertu des dispositions du code du commerce, nous avons établi une déclaration de performance extra-financière conformément à l'ensemble des protocoles internes de reporting RSE. Cette déclaration est présentée au Chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2022.

Les informations contenues dans le Chapitre 4.11 du document d'enregistrement universel font l'objet, conformément à la loi d'une vérification réalisée par la société Endrix CSR, organisme tiers indépendant agrée, qui a délivré le 10 janvier 2023 un rapport regroupant :

- une attestation de conformité de la déclaration de performance extra-financière de notre société aux dispositions réglementaires applicables, qui conclut : « *Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration de performance extra-financière* ».

 y compris les observations suivantes : *« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les observations suivantes :*
 - *Certains enjeux mentionnés dans la loi n'ont pas été suffisamment précisés dans la DPEF. Jugés non significatifs par la société, cela n'a pas été explicité de manière claire. Il s'agit des enjeux suivants : la lutte contre la précarité alimentaire ; le respect du bien-être animal ; les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air et le sol ; l'utilisation des sols ; la*

consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation (cf. 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1).

- *Plusieurs risques identifiés dans la matrice de matérialité ne se traduisent pas par une politique et un plan d'action suffisamment défini. Ces risques concernent principalement les déplacements clients et la réduction de l'utilisation de produits chimiques. La société n'a par ailleurs pas expliqué les raisons de l'absence d'une politique sur ces risques jugés importants.*
- *Enfin, les risques concernant la sécurité alimentaire, l'hygiène et la sécurité, et la sureté ont fait l'objet de politiques et de procédures de diligence raisonnable mais ne figurent pas dans la matrice de matérialité. »*

- un avis motivé sur la sincérité des informations sur la politique de la RSE de la société publiées dans la déclaration de performance extra financière, qui conclut : « *Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations extra-financières, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière véridique et plausible.* »

 y compris les observations suivantes :
 - *« En matière environnementale,*
 - *Aucun objectif n'est défini concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.*
 - *Les plans d'action concernant les enjeux sur l'eau et les déchets ne sont pas présentés clairement dans la DPEF. Les objectifs déclinés sur ces enjeux manquent par conséquent de pertinence.*
 - *Par ailleurs, les engagements énoncés dans la DPEF 2021 quant à la mise en place par la société d'une stratégie biodiversité et d'une stratégie de réduction des gaz à effet de serre n'ont pas été suivi d'effet.*
 - *Les objectifs n'ont pas été atteint pour certains enjeux (actions Solivert, gestion des déchets, accidents du travail) sans que les raisons n'ait été expliquées.*
 - *En matière sociale et sociétale : plusieurs erreurs constatées lors de la vérification sur le site des indicateurs tels que le nombre de fournisseurs locaux par filiales, le nombre de personnes formées et les sorties CDI ont permis de déceler plusieurs insuffisances concernant les procédures de calculs et de suivi de certaines données par les filiales. »*

11. Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone.

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone sont présentés au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2022.

12. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques (CIGR) mises en place par la société, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'un des objectifs principaux du contrôle interne est de contribuer à l'assurance que l'information comptable et financière et en particulier les comptes consolidés et sociaux reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe et fournissent une identification et une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face.

Les organes de la comptabilité

La direction de la comptabilité organise et planifie l'ensemble des travaux comptables ce qui lui permet d'obtenir une consolidation fiable et cohérente des données ; cela est facilité par l'utilisation de normes et

procédures comptables Groupe et d'un processus normalisé d'arrêté des comptes du Groupe et donc applicable aux sociétés d'exploitation du périmètre de consolidation.
En effet, un des objectifs des procédures de contrôle interne mises en place par Groupe Partouche SA, société-mère tête de groupe, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de Groupe Partouche.
L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.

Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.

Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.

Nous pouvons détailler les différentes séquences d'élaboration des états financiers consolidés en mentionnant les principaux contrôles opérés.

La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisée par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du Groupe et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du Groupe.

L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en œuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles Groupe, et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.

Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables Groupe, qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.

Les filiales disposent, d'une part d'une notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et d'autre part des informations de clôture, constituées par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Enfin, le département financier réalise une veille normative sur tous les sujets susceptibles d'avoir un impact sur les comptes consolidés et centralise à son niveau les sujets remontés des filiales pour analyse technique et prise de décision sur le traitement comptable.

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec les dispositions spécifiques relatives à la comptabilité générale des casinos.

Des notes de procédures sont établies par la direction comptable du Groupe à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables du secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à Groupe Partouche SA. La direction comptable du Groupe organise et planifie les travaux d'arrêtés des comptes sociaux de Groupe Partouche SA, et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.

Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intra-groupe.

Groupe Partouche SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt Groupe.

Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

L'information financière du Groupe est directement issue des progiciels intégrés de comptabilité et de gestion étant précisé que ce dernier repose techniquement sur une base de données unique.

Cela permet au siège de suivre l'évolution de la comptabilité sur son lieu de saisie en temps réel et son intégration une fois par mois vers le progiciel de gestion (reporting).

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de Groupe Partouche SA.

Les responsables administratifs et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.

Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramétrages se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du Groupe, et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.

La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules centralisés du système

d'information.

Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir ne modifier aucun paramétrage.

Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information comptable vers le système d'information de consolidation centralisé.

L'élaboration de l'information et la communication financière et comptable est assurée par la direction financière.

La direction comptable de Groupe Partouche coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.

Comme ses unités d'exploitation, Groupe Partouche SA utilise un système d'information comptable uniforme.

L'ensemble des systèmes d'exploitation comptables, financiers et de gestion du Groupe font l'objet d'une évolution régulière répondant à des exigences continues du Groupe en matière de fiabilité et de maitrise des données financières.

Une série de contrôles a été mise en place au sein de la plupart des filiales, et en particulier au sein de toutes celles qui exploitent un casino, afin de vérifier les principaux risques inhérents à l'exercice de l'activité et pouvant affecter le processus d'établissement des comptes et les incidences financières qui en résultent.

Il s'agit notamment de contrôles sur l'enregistrement du chiffre d'affaires mensuel, le suivi des investissements, le suivi du recouvrement, le suivi des achats et le contrôle de l'information financière qui remonte de l'ensemble des filiales.

Ces contrôles réalisés mensuellement par l'ensemble des intervenants de la direction comptable et financière des filiales et du Groupe sont de nature à identifier d'éventuels dysfonctionnements.

En dehors des contrôles à proprement parlé, le Groupe veille bien entendu à la formation continue des collaborateurs financiers aux techniques de contrôle modernes et adaptées à l'évolution des exigences du Groupe en la matière.

Enfin, le Groupe assure une évaluation régulière des points de contrôle interne pour vérifier la pertinence des modèles en termes de fiabilité et de sécurité des données financières, garantissant la maîtrise des risques de défaillances de ces contrôles.

Le Groupe procède à un reporting mensuel de ses comptes et à une clôture semestrielle.

Les principaux contrôles mensuels effectués en comptabilité sont les suivants :

- La tenue régulière de la comptabilité ;
- L'équilibre et le contenu des comptes courants entre Groupe Partouche SA et les autres entités du Groupe sont vérifiés par la comptabilité du siège ;
- Les rapprochements bancaires ;
- L'enregistrement correct du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les principaux contrôles effectués par la direction financière sont les suivants :

- La réciprocité des comptes courants à un niveau Groupe est vérifiée ;
- L'analyse mensuelle des résultats des sociétés d'exploitation ;
- Des analyses plus complètes du bilan sont effectuées en avril et en octobre lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, et une analyse approfondie de tous les postes du bilan, hors bilan et tableau de financement est réalisée et publiée à cette occasion.

En collaboration avec les directions comptables et financières sont effectués mensuellement les contrôles suivants en vue d'assurer la préservation des actifs :

- analyses des marges opérationnelles ;
- analyses des variations budgétaires ;
- analyses des ratios et des coûts ;
- analyse des investissements ;
- analyse du résultat financier ;
- analyse de l'endettement net.

Les organes de gestion

Les services de gestion du siège de Groupe Partouche SA sont les organes de coordination et du contrôle de gestion du Groupe.

Ils s'appuient sur les contrôleurs qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place sont les suivantes :

- **Un process budgétaire**

L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie centralisés qui alimentent une base de données unique pour le Groupe.

Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment à des contrôles et des validations automatisées des données, et d'un ensemble des contrôles spécifiques au métier.

Le process budgétaire est un bon outil de contrôle interne permettant l'analyse des flux financiers.

- **Un reporting mensuel**

À chaque fin de mois, il est fait un reporting à la direction générale. Au cours d'une réunion, les directions concernées présentent l'activité du mois. Une analyse globale du résultat au niveau des sociétés d'exploitation est également réalisée. Ces informations extraites du progiciel de gestion du Groupe sont issues de la comptabilité.

La procédure budgétaire développée par Groupe Partouche SA permet de disposer, pour les unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.

Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :

- Élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements ;
- Présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux. Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.

Le reporting de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités. L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.

Les organes de la trésorerie et des financements

La direction de la trésorerie et des financements de Groupe Partouche, centralisée au siège a pour mission de garantir la sécurité, la transparence et l'efficacité des opérations de trésorerie et de financement.

Elle a en charge de :

- gérer les ressources financières (financement et placement) afin d'assurer les liquidités du Groupe ;
- assurer le contrôle des charges financières ;
- gérer les flux ;
- quantifier et couvrir les risques financiers ;
- assurer le suivi de la relation bancaire ;

- intervenir comme support auprès des filiales dans leurs choix de gestion et le financement des nouveaux projets.

Afin d'assurer ces missions, les services de la trésorerie et des financements ont défini des règles et procédures Groupe telle qu'une procédure relative aux signatures autorisées sur les comptes bancaires pour limiter les risques de fraude.

Des reportings réguliers hebdomadaires et mensuels permettent d'informer la direction générale du niveau d'endettement et de liquidité du Groupe tant actuel que prévisionnel, du suivi des risques, du délai des opérations de couverture, de l'état de la relation bancaire, etc.

La communication financière

Les services assurant la communication financière sont placés sous la hiérarchie de la directrice financière. Ils sont installés au siège et en charge de communiquer aux marchés financiers la stratégie et les résultats de la société.

Chaque année, il est établi un échéancier récapitulatif de l'ensemble des obligations périodiques de la société en matière de communication financière au marché et aux institutions règlementaires et boursières.

Cet échéancier précise la nature et l'échéance de chaque obligation périodique.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes concernées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les directions financières opérationnelles et de la trésorerie ;
- la vérification des comptes par les commissaires aux comptes des informations données dans les rapports semestriels et annuels ;
- enfin, la directrice financière, responsable de la communication financière, identifie les obligations légales et règlementaires applicables en matière de communication sur les risques en collaboration avec les services juridiques.

13. Programme de rachat d'actions propres

Cf. Chapitre 7.1.6.3 du document d'enregistrement universel 2022 de Groupe Partouche S.A.

Depuis l'assemblée générale du 24 avril 1998, la société s'est dotée d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 7 avril 2022 a de nouveau autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois, à acquérir des actions de la société, précisant les modalités et les limites de ces rachats.

Il a en particulier été décidé que ces acquisitions ne pourraient être réalisées qu'en vue :

- d'être annulées en tout ou partie, le directoire ayant par ailleurs été autorisé à réduire le capital social ;
- de leur attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées, dans les conditions définies par la loi, et selon toute formule permise par la loi, notamment dans le cadre des attributions d'actions visées par l'article L.225-209 alinéa 5 du Code de commerce ;
- de leur conservation en attente d'une remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de favoriser la liquidité et la régularité des cotations de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers.

Nous demandons à votre assemblée de renouveler ces autorisations pour une nouvelle durée de 18 mois, soit jusqu'au 21 septembre 2024.

14. Délais de paiement

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions des Articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau mentionnant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients **(annexe 1).**

15. Information sur les opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres

(cf. chap.3.1.2.2 du document d'enregistrement universel)

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action. Hormis ce point, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance n'ont acquis aucune nouvelle action.

16. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ont enregistré des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) pour un montant de 56 388 €.

III.- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. le document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2022, Chapitre 6.3 note 3 « Liste des filiales et participations au 31/10/2022 », et le Chapitre 6.3 note 2.3 « Notes sur les participations » qui décrit les principaux mouvements de l'exercice.

IV.-SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE- RESULTATS-AFFECTATION

1. Examen des comptes sociaux de la société holding GROUPE PARTOUCHE SA et résultats

(Cf. Chapitre 5.2 du document d'enregistrement universel 2022)

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022.

Sur l'exercice 2021/2022 et plus particulièrement à compter du 14 mars 2022, date à partir de laquelle les dernières restrictions sanitaires relatives au Covid ont été levées, le Groupe a pu reprendre l'ensemble de ses activités, après deux années fortement perturbées par cette crise sanitaire. Cet exercice a été principalement marqué par les évènements suivants :

- Réalisation de la cession portant sur l'intégralité des 57% des actions détenues dans la société Casino de Crans-Montana (Suisse) ;
- Remboursement intégral du deuxième Prêt Garanti par l'État de 59,5 M€ octroyé courant avril 2021 par les banques partenaires du Groupe ;
- Recapitalisation des sociétés SA Jean Metz, Cannes Centre Croisette, SCMAT, Grand Casino du Havre et du Club Berri ;
- Rachat de parts de la SCI Luna Juan, détentrice des murs du casino de Juan-les-Pins portant la détention du Groupe à 49,9% du capital ;
- Création des sociétés Grand Casino de Lausanne (Suisse) et de Partouche Verse.

Le chiffre d'affaires de l'exercice à 11,9 M€ est essentiellement constitué des redevances versées par les filiales qui représentent 10,2 M€.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 13,2 M€ contre 11,8 M€ en 2021 et les charges d'exploitation à 21,1 M€ contre 18,5 M€ en 2021.

Le résultat d'exploitation est une perte de -7,9 M€, contre -6,7 M€ en 2021.

Le résultat financier est une perte de -4,6 M€ contre -24,8 M€ en 2021. Il est principalement composé en 2022 des charges d'intérêts sur emprunts, stables par rapport à 2021 (en raison de l'augmentation des taux d'intérêts contrebalancée par la diminution des capitaux restant dus). Par ailleurs l'exercice précédent était particulièrement affecté par des dépréciations

de titres et comptes courants, liées aux incidences de la crise sanitaire sur les situations nettes de filiales.

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de +20,5 M€, contre une perte de -0,6 M€ en 2021 qui s'explique par des produits et charges exceptionnels sur opérations en capital relatifs à la cession des parts de Crans-Montana (résultat net de cession de +18,9 M€).

Au titre de la convention d'intégration fiscale, la société a enregistré, pour l'exercice clos au 31 octobre 2022, un produit d'impôt de 9,8 M€, résultant d'une part d'une économie d'impôt de 13,5 M€ (neutralisation impôt filiales), et d'autre part d'une charge d'impôt de l'intégration fiscale de 3,8 M€ en raison du mécanisme de limitation de l'utilisation des reports déficitaires.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 17,9 M€, contre une perte de 30,1 M€ en 2021.

À l'actif du bilan, l'actif net immobilisé s'élève à 676,6 M€, en augmentation de 15,3 M€ et l'actif circulant atteint 151,6 M€, en baisse de 38,7 M€, en raison principalement de la diminution de la trésorerie et des placements pour 18,1 M€ (en lien avec le remboursement du deuxième Prêt Garanti par l'État (PGE)) et des autres créances pour 20,7 M€.

Au passif, les capitaux propres sont en hausse de 17,9 M€ et atteignent 412,1 M€, du fait du résultat de l'exercice (+17,9 M€).

Les emprunts et dettes bancaires diminuent de 71,4 M€ par rapport à 2021 du fait notamment du remboursement du deuxième Prêt Garanti par l'État (PGE) de 59,5 M€ en avril 2022 et du règlement des échéances trimestrielles du crédit syndiqué à hauteur de 10,8 M€.

Le capital restant dû au titre de la dette bancaire au 31 octobre 2022 s'élève à 64,0 M€, en sus des 35,0 M€ de dettes d'emprunts obligataires remboursables in fine.

Les autres dettes progressent de 31,0 M€ essentiellement en raison de l'augmentation des dettes intragroupe en compte courant, vis-à-vis des filiales.

2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de 17 885 733€ comme suit :

Résultat 31/10/2022 en euros	**17 885 733€**
Affectation à la réserve légale	894 287€
A la distribution de dividendes aux Actionnaires, la somme de Soit, 0,32€ par action	3 080 651€
Affectation au compte report à nouveau	13 910 796€
Après affectation, le report à nouveau sera de	**124 665 198€**

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

V.- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Compte tenu des dispositions de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 sur les conventions règlementées, nous vous demandons :

D'approuver les conventions suivantes, autorisées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 et suivies d'effet au cours de l'exercice :

Conseil de surveillance du 14 juin 2022

- ✓ Autorisation au Directoire de conclure un avenant au contrat de mission conclu avec la SAS Atelier de Paname dont Madame Salomé PARTOUCHE est Présidente, convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du code de commerce
- ✓ Acquisition par GPSA de 1 599 000 parts sociales, soit 47,03% des parts détenues par ISPAR au capital de la SCI LUNA JUAN, convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du code de commerce, les 3 sociétés ayant des dirigeants communs en la personne de Monsieur Patrick PARTOUCHE Président du conseil de surveillance et gérant de la SCI Luna, et Monsieur Isidore Partouche Président de la SA ISPAR HOLDING et Vice-Président du Conseil de surveillance.

Conseil de surveillance du 13 septembre 2022

- ✓ Autorisation au Directoire de réaliser au profit de sa filiale, la SOCIETE D'ACTIVITES THERMALES HOTELIERES ET DE LOISIRS, une cession de créance détenue sur une autre de ses filiales, la SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL, convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du Code de Commerce

Autorisée par le Conseil de surveillance postérieurement à la clôture de l'exercice :

Conseil de surveillance du 13 décembre 2022

- ✓ Autorisation donnée au Directoire de signer un nouvel avenant (n°3) à la convention initiale, conclue le 28 décembre 2006 avec la société SHAL&Co afin de prolonger de 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2023, d'une part la réduction de 25% des honoraires de SHAL&Co, et d'autre part la mission de prospection commerciale pour la cession d'actifs dépendants de la société GROUPE PARTOUCHE dans les termes et aux conditions précédemment convenues, convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du code de commerce, les associés de SHAL&Co disposant indirectement de plus de 10% du capital social de la société.

De prendre acte des conventions réglementées régulièrement autorisées au cours des exercices antérieurs , et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 :

- ✓ Convention d'intégration fiscale : le conseil a autorisé le 28 janvier 2020, la tacite reconduction de cette convention venue à échéance le 31 octobre 2019 pour une nouvelle période de 5 ans soit jusqu'au 31 octobre 2024.

- ✓ Décision du 12 juin 2018 de prendre en charge par GPSA des frais de surveillance du domicile personnel de Patrick PARTOUCHE à compter du 1er juillet 2018. Le conseil de surveillance a estimé que ces frais devaient être pris en charge par la société GROUPE PARTOUCHE, compte tenu de l'association de son image à celle de Monsieur Patrick Partouche et des fonctions clés occupées par ce dernier.

- ✓ Bail de sous-location portant sur la location par Groupe Partouche SA des locaux de son siège social, conclu avec la filiale Partouche Immobilier pour une durée de 12 ans, moyennant le versement d'un loyer annuel hors charges et hors taxes de 787 000 euros (autorisée par le conseil de surveillance du 10 décembre 2019).

- ✓ Activation de la clause de retour à meilleure fortune relative à la convention d'abandon de créance de la Société du Grand Casino de Cabourg, à hauteur de 1 173 377 euros sur l'exercice. Au 31 octobre 2022, le solde de la créance n'ayant pas encore donné lieu à

exécution de la clause de retour à meilleure fortune avec cette société, s'élève à 873 899 euros.

- ✓ Activation de la clause de retour à meilleure fortune relative à la convention d'abandon de créance de la Société du Casino de Tremblade, à hauteur de 184 330 euros sur l'exercice. Au 31 octobre 2022, le solde de la créance n'ayant pas encore donné lieu à exécution de la clause de retour à meilleure fortune avec cette société, s'élève à 493 516 euros.

Conventions autorisées précédemment, sans exécution au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022 :

- ✓ Convention de gestion centralisée de trésorerie avec Financière Partouche, la S.A. Financière Partouche ayant été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec Groupe Partouche S.A.
- ✓ avec la S.A. Grand Casino du Havre : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 18 503 867 euros ;
- ✓ avec le Casino de la Trinité : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3267 000 euros ;
- ✓ avec la SARL Hôtel Cosmos : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 516 140 euros ;
- ✓ avec la SA PARTOUCHE INTERACTIVE : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 12 000 000 euros ;
- ✓ avec la SAS société d'exploitation du casino et d'hôtels de Contrexéville : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 550 000 euros ;
- ✓ Convention de subordination de compte courant avec la société SAS Casinos de Vichy « Les 4 Chemins » : la société a conclu le 31 octobre 2012, une convention de subordination de compte courant avec la société Casinos de Vichy « Les 4 Chemins », détenue indirectement à 91,83% (convention sans exécution depuis la mise en liquidation judiciaire de la société par jugement du 21 février 2017

A ce titre, ces conventions ne seront pas soumises au vote de l'Assemblée.

VI.- ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance :

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du Conseil de surveillance, le Directoire constate que les mandats de Madame Salomé PARTOUCHE, de Monsieur Walter BUTLER et de la société BUTLER PARTNERS CAPITAL représentée par Monsieur Laurent PARQUET arrivent à expiration.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de la société BUTLER PARTNERS CAPITAL, représentée par Monsieur Laurent PARQUET pour une nouvelle durée de 6 ans soit jusqu' à la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2028, et de ne pas renouveler le mandat de Madame Salomé PARTOUCHE, ni celui de Monsieur Walter BUTLER, qui nous a informés qu'il ne souhaitait pas voir son mandat de membre du conseil de surveillance renouvelé pour des raisons personnelles.

Nous vous proposons en outre de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance afin de l'étoffer, Madame Martine MONTEIL, qui dispose de l'expérience et des compétences qui lui permettront d'exercer au mieux son mandat.

Madame Martine MONTEIL en effet, est âgée de 73 ans. Après des études supérieures en Droit et Criminologie à la Faculté de Paris/Assas, elle se présente au Concours de Commissaire de Police, dont elle sort major.

Elle va ensuite exercer ses fonctions dans différents services au sein de la Préfecture de Police de Paris, et sera nommée Directeur du célèbre « 36 » quai des Orfèvres (DRPJ de Paris), puis Directeur Central de la Police Judiciaire, avant d'être nommée Préfet, Secrétaire Général de la Zone de Défense de Paris.
Depuis Janvier 2019, elle est consultante/sécurité du Groupe Partouche.

Au cours de sa carrière, Madame MONTEIL a en outre développé de multiples compétences dans des domaines variés tels que :

En matière de communication, compétences acquises lors de ses interventions dans de nombreuses conférences dans tous les domaines de la prévention et du traitement de la délinquance. Multiples interventions auprès des médias. Bonne maîtrise de la prise de parole en public.

En matière organisationnelles / managériales, pour avoir été responsable de plusieurs grands services d'investigation, et Directeur des Ressources Humaines de la Direction de la Police Judiciaire du Quai des Orfèvres, puis nomination à la tête de la Direction Régionale de la Police Judiciaire de Paris avec la responsabilité de 2 200 fonctionnaires. Et, suite à sa nomination en tant que Directeur central de la police judiciaire, elle a dû assumer la responsabilité du management de 5 5OO personnes.

Madame MONTEIL a enfin a pu développer des compétences liées à l'emploi, et dispose de ce fait d'une Bonne maîtrise du dialogue avec les nombreux et divers partenaires syndicaux de la totalité des corps de la police nationale, actifs, administratifs et scientifiques, ainsi que d'une bonne capacité de collaboration et de coordination des quelques 250 partenaires de la gestion de crise, tant publics que privés dans la région Ile de France.

2. Situation des mandats des Commissaires aux Comptes :

Après avoir examiné la situation des Mandats des Commissaires aux Comptes le Directoire constate que ces mandats ne viennent pas à expiration.

3. Services autres que la certification des comptes, rendus par les Commissaires aux Comptes :

Conformément à la loi, le Directoire rappelle que les Commissaires aux comptes, n'ont réalisé aucune autre mission au cours de l'exercice échu que la certification des comptes, fournis au cours de l'exercice 2021/2022

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou précision que vous souhaiteriez recevoir,

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif au Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions soumises par le Directoire à votre vote.

Le Directoire

GROUPE PARTOUCHE

ANNEXE 1 AU RAPPORT DE GESTION

FACTURES *(1)* REÇUES ET EMISES NON RÉGLÉES A LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

(Article D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441-6 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I.-2° : Factures *(2) émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour *[indicatif]*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour *[indicatif]*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	82											
Montant total des factures concernées ***TTC***	415 220	37 343	0	0	235	37 578		21 693	4 978	3 993	61 147	303 423
% du montant total des achats de l'exercice ***HT***	-	0,24%	0,00%	0,00%	0,00%	0,24%						
% du CA de l'exercice ***HT***							-	0.15%	0.03%	0.03%	0.43%	2,13%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	**0**						**39**					
Montant total des factures exclues ***TTC***	0						**211 611**					
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : *(3)* Délais légaux : *(3)* ➢ *[exemple : comptant/30 jours date de facture, autres…]*						Délais contractuels : *(3)* Délais légaux : *(3)* ➢ *[exemple : comptant/30 jours date de facture, autres…]*					

(1) Prendre en considération les dates effectives présentes sur les factures et non les dates de réception desdites factures
(2) La notion de "facture" est non applicable pour tous les Produits des jeux
(3) A préciser